

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 30 (1950)  
**Heft:** 3

**Register:** Statistiques franco-suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Tourisme franco-suisse

**BONS POSTAUX DE VOYAGE.** — Une bonne nouvelle est parue au Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 9 février 1950, pour les titulaires de comptes de chèques postaux en France, qui pourront bénéficier pour les achats de devises suisses, d'un taux de change plus avantageux. En effet, le système des bons postaux de voyage, suspendu depuis 1939, a été rétabli entre la France et la Suisse.

Cette faculté d'utiliser des bons postaux, émis en coupures de 10, 50 ou 100 francs suisses, est toutefois réservée, pour le moment, aux personnes qui sont propriétaires d'un compte de chèques postaux. Ceux-ci doivent tout d'abord obtenir l'autorisation de délivrance de devises accordée par le bureau franco-suisse de règlements touristiques, 30, place de la Madeleine, à Paris. Une fois en possession de cette autorisation, ils peuvent demander dans n'importe quel bureau de poste français la délivrance de bons postaux de voyage pour la Suisse. Leur demande est transmise au centre des comptes de chèques postaux compétent, qui débite le compte de l'intéressé et envoie les bons demandés au bureau de poste où la demande a été présentée.

Le cours utilisé pour la conversion est le cours du jour au marché libre majoré d'un taux variable de 0,75 % à 1,25 % (actuellement env. 82,50). Une commission de 0,5 % est prise d'autre part par le centre des comptes de chèques postaux émetteur.

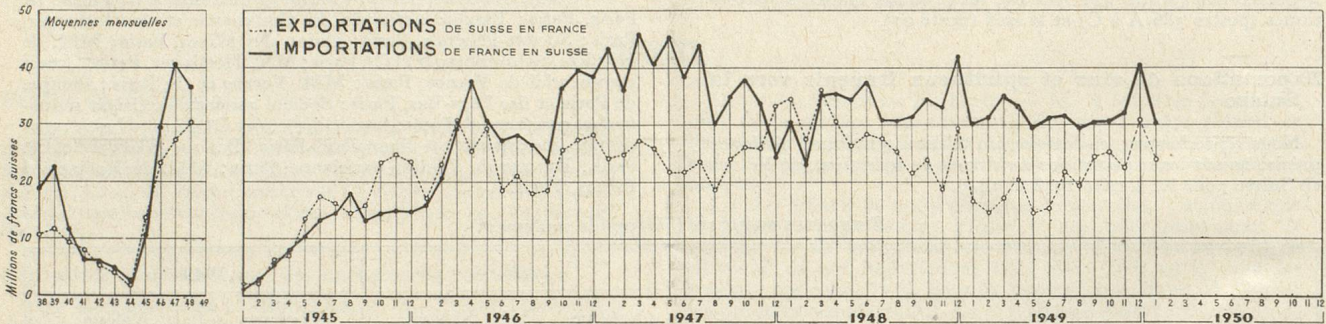
Ces bons permettent de toucher en Suisse les devises correspondantes dans n'importe quel bureau de poste, sans aucune commission et le cours de conversion est, en définitive, plus avantageux que pour les bons bancaires.

Des démarches sont entreprises actuellement pour que ces bons de voyage soient à la disposition de n'importe quel touriste se rendant en Suisse et non plus seulement des propriétaires de comptes de chèques postaux. Il n'est pas exclu, de plus, que la procédure soit encore simplifiée en réduisant les démarches à une seule demande à présenter au bureau de poste français.

**STATISTIQUES.** — Le Bureau franco-suisse de règlements touristiques vient de publier ses statistiques sur le montant de francs suisses qu'il a délivrés jusqu'au 31 janvier 1950. Nous reproduisons, ci-dessous, les chiffres relatifs aux circonscriptions de nos sections.

SECTIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE	FRANCS SUISSES DÉLIVRÉS JUSQU'AU 31 JANVIER 1950	EN % DU TOTAL (total = 11.717.796 fr. s.)
Paris . . . . .	9.507.807	82,6
Lyon . . . . .	671.876	5,8
Marseille . . . . .	544.804	4,7
Besançon . . . . .	318.320	2,7
Lille . . . . .	314.174	2,7
Bordeaux . . . . .	229.680	1,9

## STATISTIQUES FRANCO-SUISSES



	Commerce extérieur français et suisse (d'après les statistiques douanières française et suisse)					
	FRANCE (en milliers de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1949 . . . . .	76.816.196	65.168.511	— 11.647.685	315.981	288.127	— 27.854
Janvier 1950 . . . . .	87.248.174	74.163.971	↑ — 13.085.103	278.632	245.946	— 32.686

	Commerce Franco-Suisse (d'après les statistiques douanières suisses)								
	FRANCE MÉTROPOLITAINE (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1949 . . . . .	20.146	32.131	+ 11.984	1.985	2.827	+ 841	22.131	34.968	+ 12.834
Janvier 1950 . . . . .	23.765	30.369	+ 6.604	1.442	2.652	+ 1.210	25.207	33.021	+ 7.814

Le territoire de la Sarre est englobé dans la France métropolitaine.